



ASISA # 14 – Décembre 2020

www.asisa.fr

[f ASISASyndicat](https://www.facebook.com/ASISASyndicat)

contact@asisa.fr

[@ASISA_syndicat](https://twitter.com/ASISA_syndicat)

Infos utiles

Début des Négociations Annuelles sur la Rémunération

La première réunion a eu lieu ce jeudi 19 décembre. Cette négociation vise les augmentations générales, l'enveloppe de primes et de promotions individuelles, la participation de l'employeur à l'abondement de la prime d'intéressement, etc., mais aussi des sujets comme la parité hommes/femmes ou les sujets de négociations pour l'année 2021.

Nous y défendront les intérêts de tous les salariés de l'UES

Pour adhérer

Il faut écrire petit pour compléter le formulaire et le retourner scanné à contact@asisa.fr

Nom:.....

Prénom:.....

Société:.....

Courriel:

.....

Cotisation
annuelle :€

La cotisation annuelle correspond à 0,20% de ton salaire annuel net et est entièrement et exclusivement destinée au fonctionnement (frais d'achats divers, d'édition de tracts, d'informatique, ...)

Covid-19

S'il y a un sujet que l'on ne peut pas éviter, c'est bien celui de cette crise pandémique inédite pour nos générations. L'ensemble des salariés a été impacté, de diverses façons, parfois contradictoires : trop de travail à distance pour les salariés éligibles ou pas assez pour ceux dont ce n'était pas compatible avec la politique de gestion des risques de l'entreprise.

Chacun a pu constater, par l'isolement dans son bureau ou chez soi, que les moments de convivialité entre collègues comme les pauses méridiennes ou les pauses café sont des vecteurs de bien-être au travail, surtout dans cette période.

Les accords d'entreprise

Au cours de ce dernier trimestre, nous avons travaillé avec la Direction sur plusieurs accords d'entreprise que nous avons signés :

- **Congé pour décès et congé de deuil d'un enfant ou d'une personne à charge effective et permanente** : Dans ces moments difficiles de la vie, Le congé de décès est porté à 7 jours ouvrés et le congé de Deuil à 8 jours ouvrés. Les deux peuvent bien entendu se cumuler.
- **Avenant à l'accord sur les cotisations "conjoint cotisant volontaires"** : Afin de maintenir l'équilibre des prestations par rapport aux cotisations, cet avenant vise à passer la cotisation conjoint à 1,69% pour 2020 et 1,75% pour 2021 du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.
- **Dispositif Anticipation Retraite** : Dans l'attente d'une nouvelle réforme sur la retraite, la direction propose la reconduction de l'accord existant. Nous déplorons que le versement de 1,2 mois de salaire sur le CETR ne soit pas proposé pour les salariés travaillant 4,5 jours/semaine (donc sans ARTT) dans un service ou dans une CCM en travaillant au moins 5 jours /semaine.

Don du sang

L'organisation de la collecte de sang en entreprise n'est plus possible du fait de la crise sanitaire. En revanche, vous pouvez vous inscrire sur le site Internet de l'EFS : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/> pour aller donner votre sang dans l'un des points de collecte près de chez vous ou de votre lieu de travail.

Nous vous rappelons que le don du sang peut-être réalisé sur votre temps de travail, même en télétravail.

De Bonnes fêtes de fin d'année

L'année 2020 se termine, année d'exception si possible, Vos élus ASISA vous souhaitent de bien profiter de vos familles et amis